



88

IGP Powder Coatings

TDS IGP-RAPID®complete 8862B-A2|240424|v1.2

La présente préconisation d'application est basée sur les connaissances actuelles. Elle est transmise à titre indicatif et ne vous dispense pas de réaliser vos propres tests. L'utilisation, l'application et la mise en œuvre des produits ont lieu en dehors de notre champ de contrôle et relèvent de ce fait exclusivement de votre responsabilité.

Consulter la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit. Fiche de données de sécurité spécifique à l'article et mesures complémentaires de gestion des risques : **igp-powder.com**

IGP Powder Coatings

TDS IGP-RAPID®complete 8862B-A2|240424|v1.2

Fiche technique

## IGP-RAPID®complete 8862B-A2

Vernis en poudre monocouche mat à base de résines polyester ; hautement réactif, pour le revêtement du bois et des matériaux dérivés du bois.



### Propriétés

- Mat profond
- Natural smooth
- Transparent
- Qualité intérieure



### Propriétés de la poudre

Granulométrie:

Extrait sec:

Densité:

Durée de stockage:

< 100 µm

> 99 %

1.2 kg/l-1.4 kg/l

au moins 6 months à ≤ 15 °C

au moins 12 months à ≤ 5 °C

dans le récipient d'origine intact

Teintes de couleurs:

transparent-unicolore

---



## Mise en œuvre

### Prétraitement

Si l'état de la surface du MDF en sortie d'usine ne correspond pas aux exigences de qualité du produit final, la surface doit être poncée. Cette démarche permet de s'assurer que le matériau présente une surface uniformément lisse et qu'il est exempt d'impuretés, de petites rayures, de poussière, de graisse, etc. Pour plus d'informations, voir IGP-TI 111.

### Appareils de revêtement

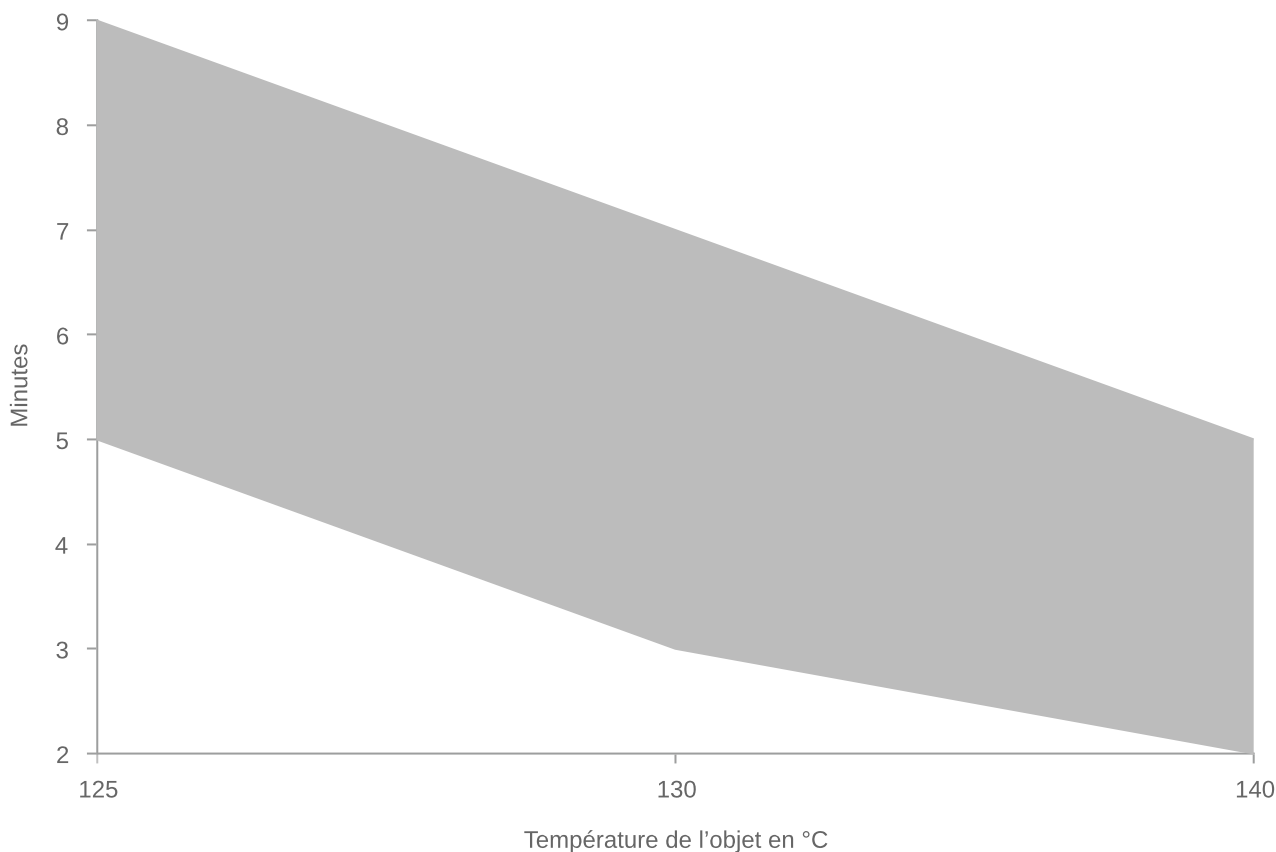
Tous les systèmes électrostatiques classiques à charge corona. Les prescriptions suivantes doivent être respectées pour la construction et l'exploitation d'installations de revêtement en poudre : ATEX RL 2014/34/EU, EN 50177, DIN EN 16985.

### Épaisseur de film recommandée

80 µm - 120 µm

Un résultat de revêtement homogène pour les peintures structurées ou des différences de pouvoir couvrant spécifiques à la teinte ou à l'article peuvent nécessiter des épaisseurs de couche plus importantes. Les recommandations d'application correspondantes doivent être respectées. Pour un calcul préalable de la quantité de peinture en poudre nécessaire, l'épaisseur de couche requise doit être déterminée en fonction de l'objet.

### Conditions de cuisson



T Objet	t <sub>min</sub>	t <sub>max</sub>
125 °C	5 minutes	9 minutes
130 °C	3 minutes	7 minutes
140 °C	2 minutes	5 minutes

Il est conseillé, dans tous les cas, de procéder à des essais pratiques en fonction de l'objet et du four de cuisson afin de déterminer les conditions optimales de cuisson.

#### Recyclage

De petites quantités de poudre recyclée peuvent être ajoutées à la poudre fraîche, si possible automatiquement. Important : limiter l'overspray au strict minimum. La directive de mise en œuvre VR214 doit être respectée.



## Propriétés du film

Testé sur

Substrats:

EGGER MBPL 25mm

Épaisseur de couche:

110 µm - 130 µm

Température de l'objet:

130 °C, 3 min.

Essais mécaniques

Test de la charnière

1.1  
IGP AA341.54  
Tests chimiques  
Acetone test  
2N jusqu'au niveau 2  
IGP AA341.58

---



## **Informations complémentaires**

### Emballage

Carton de 15 kg avec sac PE antistatique

Possibilité de revernissage

Un léger ponçage intermédiaire est nécessaire pour le survernissage avec soi-même.

Protection des parties revêtues

Une fois refroidis, les éléments peints doivent être emballés dans des matériaux appropriés sans plastifiants. Ils doivent être stockés à l'abri des intempéries pour éviter la formation de condensation et donc de taches d'eau sur le revêtement.

Nettoyage

Les pièces peintes doivent être nettoyées selon les directives RAL-GZ 632 ou SZFF 61.01.

Retrait et mise au rebut du produit

Au terme de leur utilisation, les éléments peints doivent être recyclés de manière appropriée. Les filières de traitement des boues ou résidus de poudre doivent être respectées, conformément aux réglementations locales, en tenant compte de la classification des déchets « 080201, déchets de produits de revêtement en poudre » conformément au Catalogue européen des déchets (CED).